



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutter contre la pauvreté

Question écrite n° 34499

Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pauvreté et les inégalités qui ont augmenté depuis dix ans en France. Selon l'INSEE, la France comptait déjà en 2018 9,3 millions de personnes, soit 14,8 % de la population, vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, avec des revenus mensuels inférieurs à 1 063 euros par mois, soit une augmentation de 400 000 personnes par rapport à 2017. L'épidémie de la covid-19 et ses conséquences ont fait basculer tous les indicateurs dans le rouge. En effet, à la crise sanitaire s'est ajoutée une crise économique et sociale qui touche une population de plus en plus étendue. Face au ralentissement économique, une nouvelle vague de licenciements est attendue qui ne fera qu'accroître l'étiau de précarité, « l'éloignement de l'emploi étant le premier pas vers la précarité ». Selon le dernier rapport du Secours catholique sur l'état de la pauvreté en France en 2020, les associations caritatives alertent sur l'émergence d'une nouvelle population, « les nouveaux pauvres » (étudiants, intérimaires, artisans, autoentrepreneurs, chauffeurs de VTC), évaluée à 1 million de Français, ce qui fait franchir la barre à plus de 10 millions de pauvres en 2020. De plus en plus de familles sont contraintes tous les jours de faire des choix impossibles dans la gestion de leur budget global. Ainsi, le budget alimentaire apparaît comme une variable d'ajustement pesant sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation et pouvant impliquer l'apparition de maladies chroniques, de surpoids et d'obésité. Le Secours catholique évalue à 8 millions le nombre de personnes qui dépendraient de l'aide alimentaire en 2020, soit 12 % de la population française. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures que le Gouvernement va mettre en place pour ces familles. Elle le prie également de lui indiquer si le Gouvernement compte instaurer un plancher social qui protège toute personne des accidents de la vie, qu'elle soit jeune dès 18 ans ou à la retraite.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Boëlle](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34499

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8599

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)